

## NOTE DE VEILLE OLEICOLE :

### Comparaison des exportations de l'huile d'olive (HO)

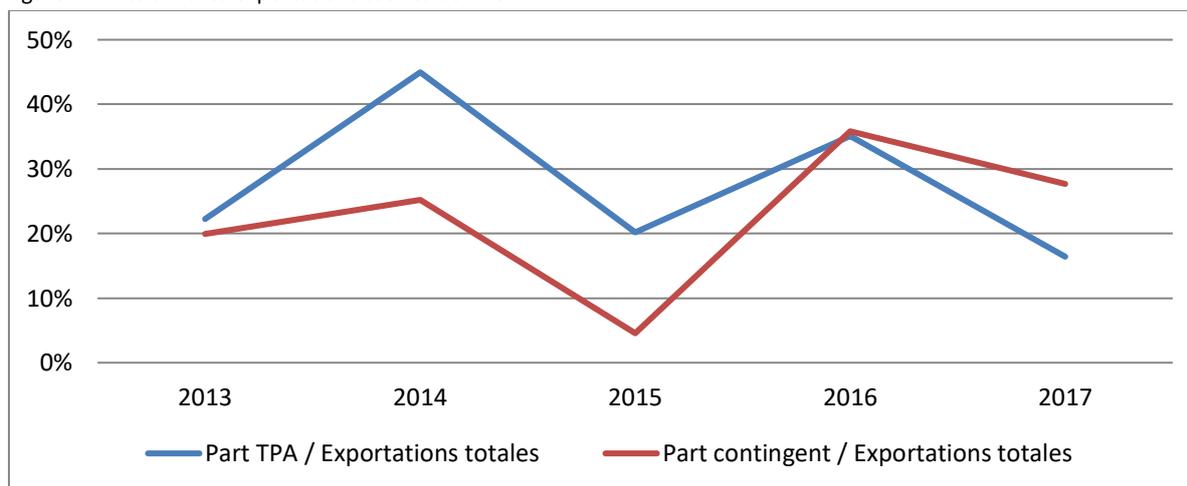
#### Entre les deux régimes contingent et TPA vers l'UE

L'exportation de l'huile d'olive occupe une place très importante dans l'économie tunisienne, et joue un rôle fondamental dans le maintien de l'équilibre de la balance commerciale agricole, et dans le développement économique et social de la Tunisie. Les performances à l'exportation de l'huile d'olive tunisienne dépendent essentiellement de facteurs externes liés à la dynamique du marché mondial (offre et demande mondiales) et de facteurs internes liés au système de production et d'exportation en Tunisie.

Pour l'UE, la Tunisie représente le premier pays tiers fournisseurs d'huile d'olive. Selon les dispositions de l'Organisation Commune des Marchés de l'huile d'olive et des olives de table (OCM), les importations européennes d'huile d'olive en provenance de la Tunisie se font de trois façons à savoir le régime normal, le régime de Trafic de Perfectionnement Actif (TPA) et en régime préférentiel (contingent).

Depuis 2013, les quantités d'huile d'olive totales exportées (toutes catégories confondues) dans le cadre du Trafic de Perfectionnement Actif (TPA)<sup>1</sup> sont plus importantes (443% de plus en 2015, année de production record) par rapport à celles exportées dans le cadre du contingent, sauf pour les années 2016 et 2017 où la situation s'est renversée.

Figure 1. Parts dans les exportations totales de l'HO

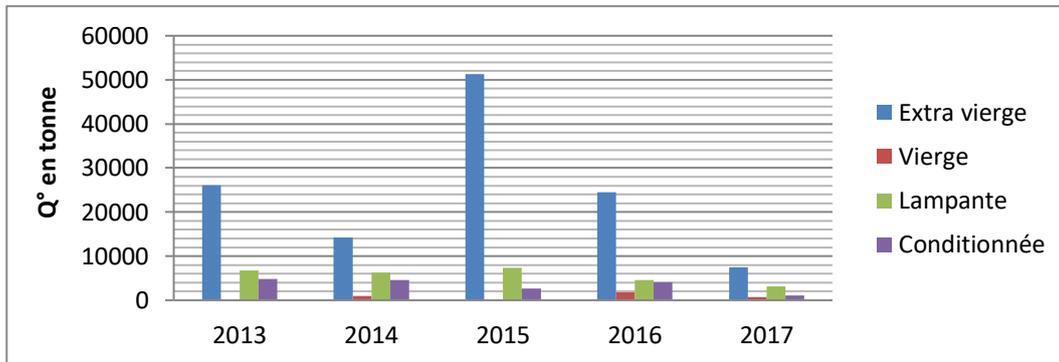


Source : nos calculs à partir des données de la DGEDA et du Ministère du commerce

<sup>1</sup> TPA : Le régime du perfectionnement actif est destiné à favoriser l'activité économique des entreprises communautaires qui transforment des matières premières ou des produits semi-finis importés ou réparent des marchandises tierces destinées principalement à la réexportation. (source : [www.glossaire-international.com](http://www.glossaire-international.com))

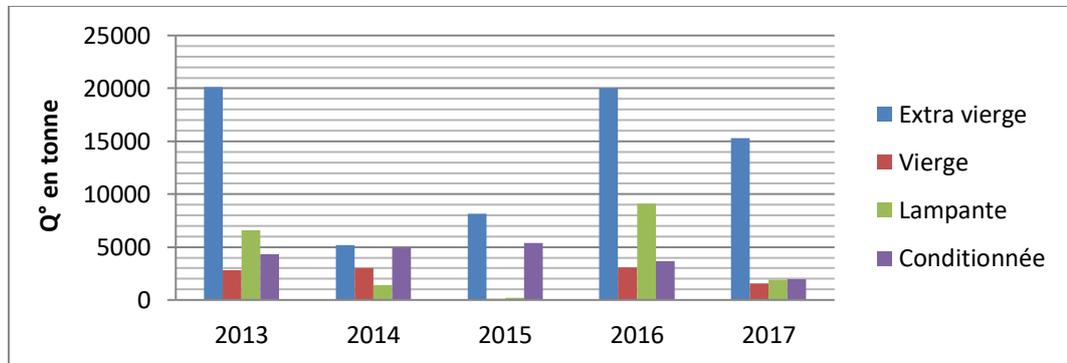
On note que la catégorie la plus exportée est l'huile d'olive extra vierge (en vrac) pour les deux régimes. Les prix de l'HO extra vierges exportées dans le cadre du contingent sont nettement plus chers que ceux des quantités exportées sous TPA en 2015 et 2016. En revanche, les quantités exportées sous TPA sont beaucoup plus importantes que celles du contingent notamment en 2015. (cf. Figures ci-après).

Figure 2. Evolution des quantités exportées sous TPA



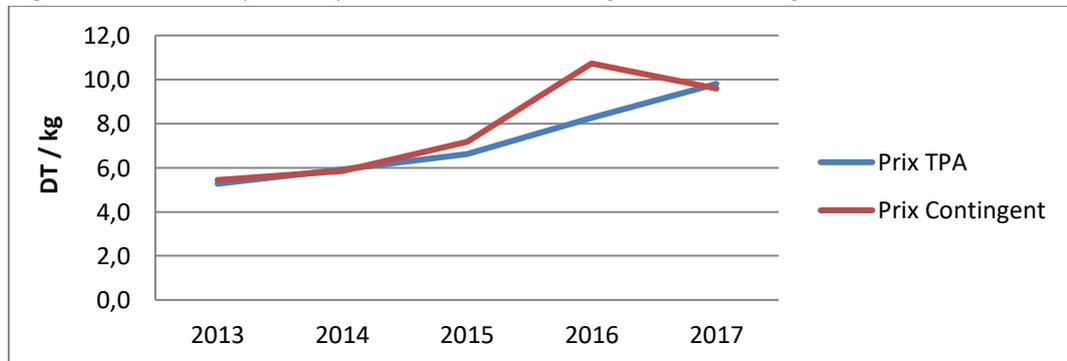
Source : nos calculs à partir des données du ministère du commerce

Figure 3. Evolution des quantités exportées dans le cadre du contingent



Source : nos calculs à partir des données de la DGEDA

Figure 4. Evolution des prix à l'exportation de l'HO extra vierge sous les deux régimes

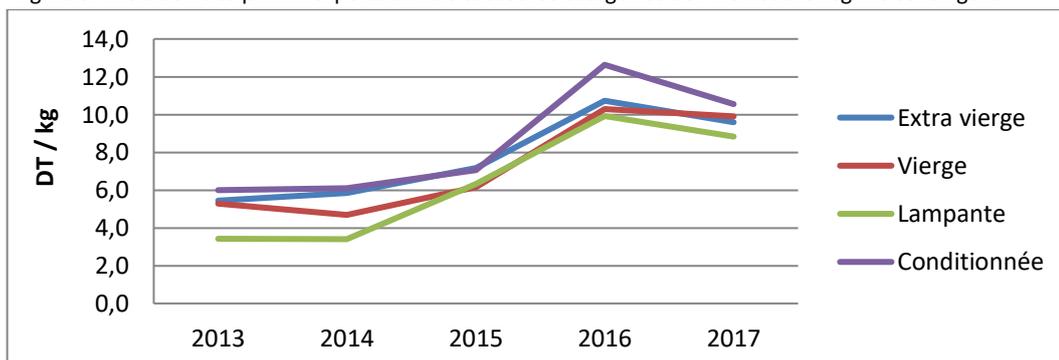


Source : nos calculs à partir des données de la DGEDA et du Ministère du commerce

On pourrait en conclure que lorsqu'il s'agit d'une année où la production tunisienne est très importante (record en 2015), les quantités des huiles extra vierge (catégorie la plus exportée pour les deux régimes)

sous TPA sont plus importantes que celles du contingent **avec des prix moins chers pour le régime TPA**, ce qui induirait un manque à gagner pour la Tunisie.

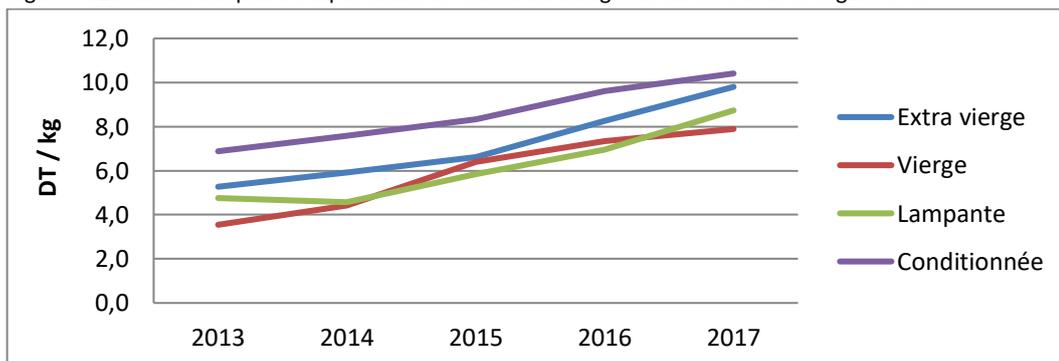
Figure 5. Evolution des prix à l'exportation de toutes les catégories de l'HO sous le régime contingent



Source : nos calculs à partir des données de la DGEDA

Les prix à l'exportation de l'HO dans toutes les catégories sous contingent enregistrent un pic en 2016 (Figure. 5), contrairement à ceux du régime TPA où les prix suivent une tendance haussière à partir de 2013 (Figure. 6). Ce pic de 2016 pourrait être expliqué en partie par la conjoncture oléicole internationale en 2015, où la Tunisie a enregistré une production record de 340 mille tonnes d'HO, contrairement à l'Espagne et l'Italie qui ont vu leur productions diminuer considérablement (plus de 40% de moins par rapport à 2014) suite aux conditions climatiques défavorables en Espagne, et suite à l'attaque d'une grande partie de l'oliveraie italienne par la bactérie « *Xylella fastidiosa* ».

Figure 5. Evolution des prix à l'exportation de toutes les catégories de l'HO sous le régime TPA



Source : nos calculs à partir des données du ministère du commerce